

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	35 531 880,295	28 389 461,106
Obligations et valeurs assimilées		32 778 140,502	25 798 348,238
Titres OPCVM		2 753 739,793	2 591 112,868
Placements monétaires et disponibilités		95 331 782,487	31 062 112,810
Placements monétaires	5	12 321 184,093	13 326 278,437
Disponibilités		83 010 598,394	17 735 834,373
Créances d'exploitation	6	2 391,340	2 391,340
TOTAL ACTIF		130 866 054,122	59 453 965,256
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	145 219,102	58 292,933
Autres créditeurs divers	8	1 133 063,371	896 016,123
TOTAL PASSIF		1 278 282,473	954 309,056
ACTIF NET			
Capital	9	122 069 199,581	54 963 149,272
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		653,761	403,149
Sommes distribuables de l'exercice		7 517 918,307	3 536 103,779
ACTIF NET		129 587 771,649	58 499 656,200
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		130 866 054,122	59 453 965,256

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>1 666 811,758</u>	<u>1 614 549,203</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 666 811,758	1 614 549,203
Revenus des placements monétaires	11	<u>2 406 526,501</u>	<u>1 457 435,034</u>
Revenus des prises en pension	12	580 076,596	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>4 653 414,855</u>	<u>3 071 984,237</u>
Charges de gestion des placements	13	(373 464,101)	(234 253,597)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>4 279 950,754</u>	<u>2 837 730,640</u>
Autres charges	14	(124 762,878)	(83 467,248)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 155 187,876</u>	<u>2 754 263,392</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		3 362 730,431	781 840,387
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>7 517 918,307</u>	<u>3 536 103,779</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 362 730,431)	(781 840,387)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		172 098,176	13 783,945
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>4 327 286,052</u>	<u>2 768 047,337</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 327 286,052	2 768 047,337
Résultat d'exploitation	4 155 187,876	2 754 263,392
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	172 098,176	13 783,945
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 593 022,862)	(1 875 823,272)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	69 353 852,259	6 244 308,477
Souscriptions		
- Capital	109 128 701,491	46 506 580,180
- Régularisation des sommes non distribuables	238 809,710	9 113,973
- Régularisation des sommes distribuables	5 241 720,500	2 091 708,195
Rachats		
- Capital	(42 364 413,001)	(40 313 881,323)
- Régularisation des sommes non distribuables	(69 146,067)	(5 168,535)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 821 820,374)	(2 044 044,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	71 088 115,449	7 136 532,542
ACTIF NET		
En début de l'exercice	58 499 656,200	51 363 123,658
En fin de l'exercice	129 587 771,649	58 499 656,200
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	535 222	474 899
En fin de l'exercice	1 185 364	535 222
VALEUR LIQUIDATIVE	109,323	109,300
TAUX DE RENDEMENT	6,07%	6,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de l'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 35.531.880,295 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		31 786 020,000	32 778 140,502	25,29%
Obligations de sociétés		29 207 700,000	30 108 954,454	23,23%
AMEN BANK ES 2017	5 000	200 000,000	207 980,000	0,16%
AMEN BANK ES 2009	10 000	266 300,000	269 260,000	0,21%
AMEN BANK ES 2010	10 000	333 000,000	340 048,000	0,26%
AMEN BANK ES 2012	20 000	400 000,000	407 712,000	0,31%
AMEN BANK ES 2016	16 000	320 000,000	322 022,400	0,25%
AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	7 000 000,000	7 024 990,613	5,42%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 173 184,000	2,45%
ATL 2015-2 A	10 000	200 000,000	210 200,000	0,16%
ATL 2016-1 A	10 000	200 000,000	206 216,000	0,16%
ATL 2017-1 A	10 000	400 000,000	419 464,000	0,32%
ATL 2017 SUB	2 000	160 000,000	162 132,800	0,13%
ATL 2017-2 B	2 500	150 000,000	159 376,000	0,12%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	263 286,000	0,20%
ATL 2018 -1 B	2 500	150 000,000	155 082,000	0,12%
ATL 2019-1 CA	7 000	560 000,000	563 701,600	0,43%
ATL 2020-1 CA	5 000	500 000,000	508 692,000	0,39%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	200 000,000	206 940,000	0,16%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	200 000,000	205 296,000	0,16%
ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	400 000,000	420 920,000	0,32%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	560 000,000	584 533,600	0,45%
ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	700 000,000	705 504,800	0,54%
BH 2009	20 000	614 000,000	614 112,000	0,47%
BH 2016-1	10 000	200 000,000	207 784,000	0,16%
BH 2019-1	5 000	400 000,000	422 420,000	0,33%
BNA 2009	10 000	266 300,000	274 780,000	0,21%
BTE 2016	5 000	200 000,000	211 000,000	0,16%
BTE 2019	6 000	600 000,000	651 504,000	0,50%
BTK 2009 C	5 000	166 500,000	175 300,000	0,14%
CIL 2016/1	12 000	240 000,000	248 995,200	0,19%
CIL 2016-2	17 000	680 000,000	715 564,000	0,55%
CIL 2017/1	3 000	120 000,000	123 758,400	0,10%
TL SUB 2016	3 000	120 000,000	126 096,000	0,10%
TL 2015-2 A	13 500	270 000,000	283 446,000	0,22%
TL 2015-2 B	5 000	300 000,000	315 440,000	0,24%
TL 2016-1	5 000	300 000,000	313 760,000	0,24%
TL 2017-1	8 000	320 000,000	330 963,200	0,26%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 058 432,000	0,82%

TL 2018 SUB A	2 500	200 000,000	214 844,000	0,17%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	269 128,000	0,21%
TLF 2020-1 TF	15 000	1 500 000,000	1 583 136,000	1,22%
TLF2020 SUB -TF	20 000	2 000 000,000	2 018 605,441	1,56%
UIB 2009/1 B	20 000	532 600,000	543 384,000	0,42%
UIB 2011/1 A	15 500	155 000,000	158 484,400	0,12%
UIB SUB 2016	15 600	624 000,000	660 441,600	0,51%
ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	500 000,000	523 264,000	0,40%
STB SUB 2019-1 CA	10 000	800 000,000	805 888,000	0,62%
STB 2020-1	7 000	700 000,000	741 882,400	0,57%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 669 186,048	2,06%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	628 855,986	0,49%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 006 836,287	0,78%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 033 493,775	0,80%
Titre OPCVM		2 586 971,140	2 753 739,793	2,12%
FINA O SICAV	835	87 113,752	95 489,765	0,07%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 658 250,028	2,05%
Total		34 372 991,140	35 531 880,295	27,42%
Total par rapport au total des actifs			27,15%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	27 440 841,140	940 939,548	7 680,418	28 389 461,106	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	12 900 000,000			12 900 000,000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(5 967 850,000)			(5 967 850,000)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			162 626,925	162 626,925	
Bon du trésor assimilables			9 471,251	9 471,251	
* Variations des intérêts courus		38 171,013		38 171,013	
Soldes au 31 décembre 2020	34 372 991,140	979 110,561	179 778,594	35 531 880,295	-

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 12.321.184,093 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	12 005 001,904	12 321 184,093	9,51%
Pension livrée BH Bank au 13/01/2021 à 7,80% pour 180 jours	2 000 000,000	2 072 800,000	1,60%
Pension livrée BTE au 20/01/2021 à 7,80% pour 184 jours	2 004 317,479	2 075 971,829	1,60%
Pension livrée Amen Bank au 16/02/2021 à 7,13% pour 57 jours	999 175,014	1 001 351,828	0,77%
Pension livrée Amen Bank au 16/02/2021 à 7,13% pour 60 jours	1 000 535,890	1 003 310,154	0,77%
Pension livrée ATTIJARI bank au 19/04/2021 à 7,13% pour 122 jours	2 000 213,918	2 005 760,067	1,55%
Pension livrée ATTIJARI bank au 12/04/2021 à 7,80% pour 287 jours	4 000 759,603	4 161 990,215	3,21%
TOTAL	12 005 001,904	12 321 184,093	9,51%
Pourcentage par rapport au total des actifs			9,42%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2020 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 145.219,102 contre D : 58.292,933 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Gestionnaire	135 219,102	58 292,933
Dépositaire	10 000,000	-
Total	<u>145 219,102</u>	<u>58 292,933</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 1.133.063,371 contre D : 896.016,123 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	10 349,784	4 219,037
Dividendes à payer	1 085 247,400	857 370,902
Commissaire aux comptes	20 000,000	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	13 200,000
Retenue à la source	102,658	1 602,655
TCL	3 340,000	600,000
Total	<u>1 133 063,371</u>	<u>896 016,123</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	54 963 149,272
Nombre de titres	535 222
Nombre d'actionnaires	965

Souscriptions réalisées

Montant	109 128 701,491
Nombre de titres émis	1 062 680
Nombre d'actionnaires nouveaux	418

Rachats effectués

Montant	(42 364 413,001)
Nombre de titres rachetés	(412 538)
Nombre d'actionnaires sortants	(198)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	172 098,176
Régularisation des sommes non distribuables	169 663,643

Capital au 31-12-2020

Montant	122 069 199,581
Nombre de titres	1 185 364
Nombre d'actionnaires	1 185

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 1.666.811,758, contre D : 1.614.549,203 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 540 546,951</u>	<u>1 488 628,896</u>
- Intérêts	1 540 546,951	1 488 628,896
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>126 264,807</u>	<u>125 920,307</u>
- Intérêts des BTA	126 264,807	125 920,307
TOTAL	1 666 811,758	1 614 549,203

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 2.406.526,501, contre D : 1.457.435,034 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	1 781 545,146	724 975,189
Intérêts des certificats de dépôts	624 981,355	732 459,845
TOTAL	2 406 526,501	1 457 435,034

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des pensions livrées	580 076,596	-
TOTAL	580 076,596	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 373.464,101, contre D : 234.253,597 au 31/12/2019, et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Rémunération du gestionnaire	363 464,101	224 253,597
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	373 464,101	234 253,597

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à D : 124.762,878, contre D : 83.467,248 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Redevance du CMF	72 690,644	44 849,235
Commissaire aux comptes	21 032,713	18 343,032
Rémunération Président du Conseil	4 235,294	4 235,292
Jetons de présence	7 200,000	7 200,000
TCL	17 518,359	6 525,115
Autres	2 085,868	2 314,574
TOTAL	124 762,878	83 467,248

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,926	5,740	5,952	5,098	4,293
Charges de gestion des placements	(0,315)	(0,438)	(0,531)	(0,525)	(0,485)
Revenus net des placements	3,611	5,302	5,420	4,573	3,807
Autres charges	(0,105)	(0,156)	(0,184)	(0,177)	(0,160)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,238)	-
Résultat d'exploitation (1)	3,505	5,146	5,236	4,158	3,647
Régularisation du résultat d'exploitation	2,837	1,461	0,261	0,236	0,554
Sommes distribuables de l'exercice	6,342	6,607	5,497	4,394	4,201
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,145	0,026	0,021	0,034	(0,014)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	0,001	(0,023)	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,145	0,026	0,022	0,012	(0,014)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,651	5,172	5,258	4,170	3,633
Résultat non distribuable de l'exercice	0,145	0,026	0,022	0,012	(0,014)
Régularisation du résultat non distribuable	0,143	0,007	0,001	0,000	(0,004)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,288	0,033	0,023	0,012	(0,018)
Distribution de dividende	6,607	5,496	4,394	4,201	4,198
Valeur liquidative	109,323	109,300	108,156	107,031	106,826

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,29%	0,40%	0,49%	0,49%	0,45%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,14%	0,17%	0,17%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,80%	6,08%	5,11%	4,33%	3,93%

15.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 130.866.054, un actif net de D : 129.587.772 et un bénéfice de D : 4.327.286.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 27,15% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 72,85% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 63,43% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 8 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 04 Avril 2019 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2020, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 8 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH